



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1169**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE D'AMENAGEMENTS DE CIRCULATION ET INSTALLATIONS DE DISPOSITIFS DE SECURITE ROUTIERE- AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE D'AMENAGEMENTS DE CIRCULATION ET INSTALLATIONS DE DISPOSITIFS DE SECURITE ROUTIERE- AUTORISATION DE SIGNATURE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2006, la Ville a contractualisé sous la forme d'un marché à bons de commande les travaux d'aménagements de circulation et installations de dispositifs de sécurité routière.

Ce marché a pour vocation de permettre la réalisation d'aménagements de circulation, l'installation de dispositifs de sécurité routière et la mise aux normes en terme d'accessibilité relatifs à la circulation des personnes et des véhicules sur les espaces publics et notamment celle des usagers les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, piétons, cycles..)

Aujourd'hui, ce marché arrivant à son terme, il a été décidé de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour le renouveler.

C'est ainsi qu'au terme de la délibération n° 2010.483 en date du 17 Mai 2010, le conseil municipal a autorisé Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ce marché sur le fondement de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les principales caractéristiques du marché étaient précisées de la manière suivante :

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est fixée pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois un an de façon expresse sans pouvoir excéder le 31 décembre 2014.

L'enveloppe budgétaire maximum annuelle allouée à ce marché est de 3.200.000 €.

Il était prévu au terme de cette délibération que les critères de jugement des offres soient déterminés à hauteur de 40% pour le prix et de 60% pour la valeur technique.

Toutefois, au regard de la nature des prestations, le pouvoir adjudicateur a décidé de modifier la proportion des critères de jugement à raison de 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2009-25 a été adressé à la presse le 11/06/2010. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 16/06/2010
- JOUE..... le 16/06/2010
- Le Courrier d'Aix..... le 19/06/2010
- TPBM..... le 16/06/2010
- Sites mairie..... le 11/06/2010

Cette consultation a fait l'objet de dématérialisation, les candidats pouvant retirer le dossier par voie électronique sur le site Achatpublic.com ou sur le site Internet de la Ville.

La date limite de réception des plis a été fixée au **30 juillet 2010 à 12 h 00**.

Treize sociétés ont retiré le dossier de consultation toutes par voie électronique.

Les plis ont été ouverts le 30 août 2010 : deux offres ont été remises avant les date et heure limites de remise des plis.

Ces dernières ont été analysées sur la base d'un bordereau de prix unitaires estimé par la Ville à un montant de 18 801, 40 euros hors taxe et de commandes type évaluées à un montant total de 156 871,55 euros hors taxe.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 22 septembre 2010 a décidé de retenir l'offre du groupement solidaire société VIDAL/ société EIFFAGE TPM dont la société VIDAL est le mandataire comme étant la plus avantageuse économiquement avec un prix correspondant à un montant de 128 529,93 euros dans les commandes type et de 15 163,32 euros hors taxe pour le bordereau de prix unitaires.

Il en résulte que le groupement VIDAL/EIFFAGE TPM s'est classé en première position pour le critère prix ; il est arrivé également en première position en ce qui concerne le critère valeur technique.

Dans le cadre de la présente procédure, je vous demande donc, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif aux travaux d'aménagements de la circulation et installations de dispositifs de sécurité routière avec le groupement solidaire VIDAL/EIFFAGE TPM dont la société VIDAL est le mandataire.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions éventuelles de ce marché et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**2010.1169 - MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE D'AMENAGEMENTS
DE CIRCULATION ET INSTALLATIONS DE DISPOSITIFS DE SECURITE ROUTIERE-
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**